



# LIGNY *infos*

Bulletin d'information de la commune de Ligny-le-Châtel

## Le mot du Maire

Après avoir juste entraperçu l'hiver, le printemps nous réjouit toujours de ses couleurs, de ses parfums et des jours qui rallongent... La nature se réveille, même si elle ne s'est pas vraiment endormie !

Le temps de la réflexion et de l'élaboration des budgets s'est achevé avec la satisfaction d'avoir voté, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, un budget sans augmentation des impôts locaux. Vous pourrez lire, dans ce numéro, un détail des finances communales. La recherche d'économies et la course à la subvention ont permis de compenser les baisses de dotations tout en inscrivant plusieurs projets au programme de l'année.

Il est maintenant temps de passer à l'action et faire réaliser ces travaux : construction d'un terrain multisports, transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement, le transfert du secrétariat dans la salle de Justice de Paix, la réfection d'un plafond chauffant à l'école primaire, l'aménagement de la Porte de Varennes...


Pendant ce temps, Nicolas accueillera ses hôtes au camping pour un moment de calme et de tranquillité...

Je vous souhaite de passer un été reposant, en famille ou entre amis, en vacances ou à Ligny. Un seul conseil : prenez le temps ! Et bonne lecture.

## SOMMAIRE

Etat-Civil	p.2
Retour sur...	p.2
Evènements à venir	p.3
Conseil Municipal	p.4 et 5
Finances communales	p.6 et 7
Communauté de Communes	p.8 et 9
Informations utiles	p.10
La page des écoles	p.11
Association d'Aide à Domicile	p.12
La bibliothèque et le camping	p.13
Les associations	p.14 à 16

## DATES À RETENIR

Samedi 22 /dimanche 23 mai	2 <sup>ème</sup> Rallye du Chablisien	
Samedi 4 juin	Assemblée générale suivie d'un barbecue	
Dimanche 5 juin	Challenge Bruno MANTELET "AS Serein-Foot" (Stade Pontigny)	
Dimanche 5 juin	Kermesse des écoles (Varennes)	
Vendredi 17 juin	Concours de pétanque semi-nocturne (Noue-Marrou) de Pétanque-Vallée du Serein	
Samedi 18 juin	Fête Champêtre du Comité des Fêtes (Noue-Marrou) + marche nocturne	
Samedi 25 juin	Méchoui des Écoles (à Méré)	
Dimanche 3 juillet	Randonnée Pédestre "Les Amis du Patrimoine"	
Samedi 9 juillet	Concert de Jazz à 20h30 à l'église dans le cadre du Festival en Chablisien	
Mercredi 13 juillet	Feu d'artifice + bal gratuit (Noue-Marrou ou Sdf)	
Samedi 27 août	Tournoi de pétanque "AS Serein Foot" (Noue-Marrou)	
Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre	Rentrée scolaire	
Dimanche 18 septembre	Journées du patrimoine et vide greniers "Comité des Fêtes"	

## Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 ● Fax 03.86.47.44.02 ● courriel : [mairie.lignylechatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.lignylechatel@wanadoo.fr)  
Site internet : [mairie-ligny-le-chatel-89.fr](http://mairie-ligny-le-chatel-89.fr)

# ETAT-CIVIL 2016

JANVIER A AVRIL

## NAISSANCES

RENNER Shana le 7 février  
GOURMAND Tara, Jahna le 11 mars  
RENNER Shailys, Violette le 30 mars  
MARQUES VIEIRA Mélyna, Virginie, Carolina le 18 avril  
GOMIMBAULT Etane, Marcel, Patrick le 19 avril



## MARIAGES

GAUTHERON Arnaud et GOMIMBAULT Lucie le 9 avril



## DECES

BOUQUIGNY veuve DURUP Gisèle\* le 17 janvier  
MERCIER-BALAZ veuve LUCAS Simone le 27 janvier  
BLANCHET René\* le 9 février  
ROGER veuve MENTION Renée\* le 15 février  
CORTES Carmen le 16 février  
JULIEN Jean-Pierre le 22 février  
HIVY veuve BERTRAM Andrée le 29 février  
JARMOLA Yvan\* le 29 février  
LAMY veuve WILLOT Paulette\* le 2 mars  
RENAUDIN veuve LELOIR Josiane\* le 6 mars  
GROMAIRE veuve MANNEVY Emilienne\* le 18 mars  
MASSÉ veuve VANTHEEMSCHE Monique\* le 18 avril



\* Maison de retraite

## RETOUR SUR...

### Pièce de théâtre du **C.A.R.I.B.O.U.**

Le samedi 27 février, la troupe briennoise du C.A.R.I.B.O.U. est venue, comme depuis plus de 20 ans pour jouer une pièce pleine d'humour.

Cette année, la comédie de Marc Camoletti *Le bluffeur* a réuni quelques 230 spectateurs dans la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel. Les comédiens ont enchaîné les répliques, les quiproquo et les situations gênantes de ce vaudeville, à la plus grande joie d'un public hilare. Après plus de deux heures de spectacle, les applaudissements nourris ont récompensé le talent des comédiens.



### Repas annuel du Comité Communal d'action Sociale (C.C.A.S.)



Samedi 2 avril, le C.C.A.S. invitait les Aînés de la commune à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel à l'occasion de son traditionnel repas annuel. Les 125 convives dont 25 résidents de la maison de retraite ont pu apprécier les mets concoctés par l'Auberge du Bief. L'après-midi s'est ensuite poursuivi avec Patricia Girault, musicienne venue de Puisaye, qui a joué des airs d'accordéon, ravivant la mémoire des invités dans une ambiance festive.



# LES EVENEMENTS A VENIR

## 2<sup>ème</sup> Rallye national du Chablisien

samedi 21 et dimanche 22 mai

Après une 1<sup>ère</sup> édition réussie en 2015, l'Association Sportive Automobile de l'Auxerrois organise pour la 2<sup>ème</sup> fois cette course qui compte pour la Coupe de France des Rallyes. Une des étapes conduira les pilotes entre Méré et Maligny. A noter également cette année, le passage de Véhicules Historiques.

Pour préserver la surprise, le parcours précis ne sera dévoilé que dans les tous derniers jours.

Nous vous rappelons que ces courses sont un spectacle pour tous mais qu'il faut respecter strictement les consignes de sécurité.

### Championnat Départemental Vétérans de pétanque loisirs

Mercredi 18 mai, dès 9 heures

Comme l'année dernière, l'association *Pétanque loisirs de la Vallée du Serein* organise, sur toute la journée au terrain de la Noue Marrou, le championnat départemental vétérans en triplettes de pétanque loisirs.

Cette compétition, réservée aux Aînés Ruraux qualifie les vainqueurs pour la finale nationale qui aura lieu à Port-Barcarès.



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE RALLYE

## 21<sup>ème</sup> Rallye national du Chablisien

Aigremont  
Beine  
Béru  
Chablis  
Chemilly sur Serein  
Chichée  
Lichères-Près-Aigremont  
Lignorelles  
Ligny le Chatel  
Maligny  
Méré  
Poilly sur Serein  
Sainte Vertu  
Villy

**21-22 mai 2016**  
**1<sup>ER</sup> Rallye HISTORIQUE**  
VHG - VHRS - VHL

sodiva, Demaine Vesuel, Groupama, MY PUB, LADA, SARAGE, FBO, C10, J. MOREAU & FILS, LAYER, Yonne

### CIRCUIT ICAUNAIS - samedi 18 et dimanche 19 juin

Cette année, la course à étapes fête ses 20 ans. Le samedi, les coureurs feront un aller-retour Chablis-Vézelay, dimanche matin sera consacré à une Contre-la-Montre à Lichères-près-Aigremont et le dimanche après-midi, nous retrouverons les cyclistes sur une étape qui les fera passer par toutes les communes du Pays Chablisien.

Vous pourrez ainsi les encourager aux Près-du-Bois vers 15h55\*, venant de la rue Feuillée et allant sur Jaulges, ainsi qu'au bourg de Ligny vers 16h28\* où ils arriveront par Varennes pour rejoindre Chablis par la rue des Fossés.

\* horaire donné à titre indicatif, à 15 minutes près selon la vitesse des coureurs



# AU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : [www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr](http://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr)

Séance du 2 février 2016

## **Enquête publique sur projet photovoltaïque à Méré (9 ha sur l'ancien site de Formétal)**

Le Conseil Municipal (à 14 voix pour et 1 abstention) émet un avis favorable à ce projet.

## **Renouvellement de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) et désignation des délégués**

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au C.N.A.S. et désigne Mme Chantal ROYER déléguée locale des élus et Mme Brigitte MERCIER déléguée des agents.

## **Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon**

Le Conseil Municipal désigne Mme Chantal ROYER déléguée titulaire et M. Jean-Pierre CAUSSARD délégué suppléant.

## **Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Le restaurant scolaire accueillant de plus en plus d'enfants (68 en moyenne en septembre et 77 en janvier), l'équipe d'encadrement doit être renforcée. Parallèlement une enseignante a cessé d'intervenir aux Nouvelles Activités PériScolaires. Les élus autorisent le recrutement pour une durée de 5 mois, d'un agent contractuel pour 7h15 par semaine.

## **Convention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

La commune paie une contribution annuelle au S.D.I.S. (41 850 € en 2016). Afin de pouvoir verser ce montant mensuellement, les élus autorisent le Maire à signer la convention avec le Département.



## **Remboursement du solde du prêt relais**

Le Conseil Municipal décide de rembourser le solde du prêt relais pour un montant de capital de 500 000 €.

Séance du 8 mars 2016

## **Demandes de subventions "terrain multisports"**

Le maître d'œuvre a estimé le coût des travaux à 83 444 € hors taxes. Il convient de solliciter les différentes subventions : Dotation de l'Etat (DETR) pour 30 % et l'enveloppe parlementaire de M. De Raincourt pour 15 000 €.

Le Conseil approuve le plan de financement présenté et sollicite les subventions (le financement sera complété lors de la séance du 6 avril, voir page suivante).



## **Logement 27 grande rue (libre depuis le 1er février)**

Le Conseil accepte de louer cet appartement à titre de logement de fonction à compter du 1<sup>er</sup> avril, fixe le loyer à 300 € par mois et dit que les charges seront facturées mensuellement (125 €/mois).

## **Vente de la Prise d'eau**

Le Conseil avait décidé, lors de la dernière séance, de vendre cet ensemble immobilier (maison + hangar + terrain). Les services des Domaines ont estimé la valeur vénale à 50 000 €. Ce bien avait été acheté 52 252 € en 2013 et plusieurs diagnostics obligatoires vont être prochainement réalisés (amiante, assainissement...). Le Conseil fixe le prix de vente à 60 000 €.

## **Vente des enveloppes Prêt-à-poster par la régie de la bibliothèque**

1 000 enveloppes Prêt-à-poster (pré-timbrées au tarif vert) ont été commandées à La Poste pour 1 020 €. Le Conseil (14 pour et 1 contre) décide de vendre les enveloppes par l'intermédiaire de la bibliothèque, à 5 € le lot de 5.

## **Création de postes suite aux avancements de grades**

Selon leur ancienneté, les agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Pour 2016, 6 agents sont concernés. Le Conseil décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les postes nécessaires à ces avancements.

## **Informations diverses**

- Les services des Domaines ont estimé la valeur vénale de l'annexe de l'ex-maternelle à 55 000 €.
- L'Agence Territoriale Routière va bientôt installer un mini-giratoire temporaire au carrefour « Porte de Varennes ». Ce dispositif permettra de savoir si un tel aménagement est conciliable dans le temps avec tous les usagers (bus scolaire, poids lourds, véhicules agricoles...).
- La commune prendra en charge la formation d'un artificier pour un montant de 360 €.
- En réponse à M. Tissier, le Maire recontactera le Président du Syndicat des Eaux concernant les coupures récurrentes au hameau de la Mouillère.



**Demands de subvention terrain multisports au titre du Soutien à l'Investissement Public Local**

La préfecture nous a informés le 10 mars d'une subvention possible avec dépôt du dossier avant le 18 mars. Le dossier a été déposé mais il convient de le compléter par une délibération. Le Conseil sollicite le S.I.P.L. pour 28 808 € :

<b>DÉPENSES :</b>			<b>RECETTES :</b>	
Coût HT estimé	Travaux	83 444 €	Dotations Equip. Territoires Ruraux 30%	26 285 €
	Maîtrise d'œuvre 5%	<u>4 172 €</u>	Enveloppe parlementaire De Raincourt	15 000 €
			Soutien à l'Investissement Public Local	28 808 €
			<b>Fonds propres de la commune</b>	<b><u>17 523 €</u></b>
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>		<b>87 616 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>87 616 €</b>

**VOTE DU BUDGET**

Le Conseil a approuvé les comptes de gestion 2015 (tenus par la Trésorerie) et les comptes administratifs 2015 (tenus par la Mairie). Les élus ont également voté l'affectation des résultats, les taux d'imposition ainsi que les budgets 2016. *Ces chiffres vous sont détaillés et commentés en pages 6 et 7.*

**Vente de la Prise d'eau**

Suite au dernier Conseil et à la publication de la mise en vente au prix de 60 000 €, une offre d'achat est parvenue à ce prix. Elle émane d'un jeune couple originaire de la commune et habitant Ligny-le-Châtel. Ces personnes ont été informées que les travaux de raccordement à l'électricité et à l'eau potable, ainsi que l'assainissement individuel seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat au prix de 60 000 €.

**Informations diverses**

➤ Commissions municipales : Mme QUIVIGER rejoint la commission du Personnel, M. TISSIER intègre la commission Jeunesse/Sports/Animations et relations avec les associations, Mme DE CUYPER devient titulaire de la Commission d'ouverture des Plis et M. CAUSSARD en devient suppléant.

**Camping municipal**

Le Conseil décide la **création d'un emploi saisonnier** non permanent à temps complet pour la période du 23 avril 2016 au 15 octobre 2016 pour assurer l'accueil du camping. Il autorise le cumul de cet emploi avec une activité commerciale (vente de boissons), sur le domaine public du camping moyennant une redevance de 6 € par mois.

**Demande de subvention pour les travaux de transfert du secrétariat dans la salle de Justice de Paix**

Nous avons sollicité et reçu des devis pour les travaux. Le plan de financement s'établit ainsi

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Cloisons amovibles	7 515,08 € HT	Subvention Départ. Villages de l'Yonne 30%	4 584,10 €
Electricité	<u>7 765,26 € HT</u>	<b>Fonds propres de la commune</b>	<b><u>10 696,24 €</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 280,34 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 280,34 €</b>

Le Conseil décide de retenir les deux devis et sollicite la subvention du Conseil Départemental au taux de 30%.

**Achat d'un bungalow**

Lors de la dernière séance, il avait été évoqué l'achat d'un bungalow à installer au bord du terrain de pétanque de la Noue Marrou. Mme le Maire détaille les devis reçus : Fourniture = 2 000 € et Transport = 720 €. Le Conseil accepte ces deux devis.

**Travaux plafond chauffant classe annexe de l'école primaire**

Le plafond chauffant de cette classe est hors d'usage. Les travaux nécessaires à la réfection sont identiques à ceux réalisés dans le bâtiment principal l'été dernier. Les entreprises retenues à l'époque, suite à une consultation, maintiennent leur prix unitaires pour la présente opération pour un coût total de 12 502,40 € HT. Les élus acceptent les devis présentés.

**Demande de busage d'un fossé à La Mouillère**

Le Conseil donne son accord pour le busage d'un fossé devant une propriété, à la charge des demandeurs.

**Lancement de la consultation pour la construction d'un terrain multisports**

Le dossier de subvention envoyé à la Préfecture (DETR) a été réputé complet. Le Conseil décide de lancer la consultation.

**Questions diverses**

- 2 interphones seront posés à l'école primaire : filaire côté rue des Fossés, à pile côté rue Guy Dupas, pour 1 948,84 € HT.
- Le Syndicat départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) propose l'installation de borne de recharge électrique pour véhicules. Le coût est de 12 000 € subventionné à 80% et comprend également la pose d'un totem d'information. Les élus souhaitent que la commune se porte volontaire pour l'installation de cet équipement à proximité de la maison médicale.





# FINANCES COMMUNALES

## Fonctionnement 2015

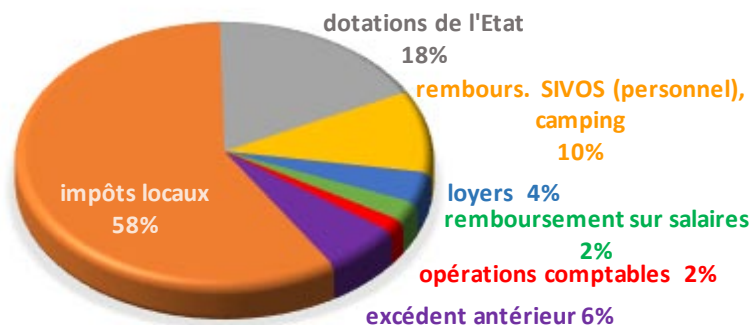
### Dépenses

1 429 900,61 €



### Recettes

1 928 525,82€



➤ Soit un **excédent de fonctionnement de 498 624,21 €**

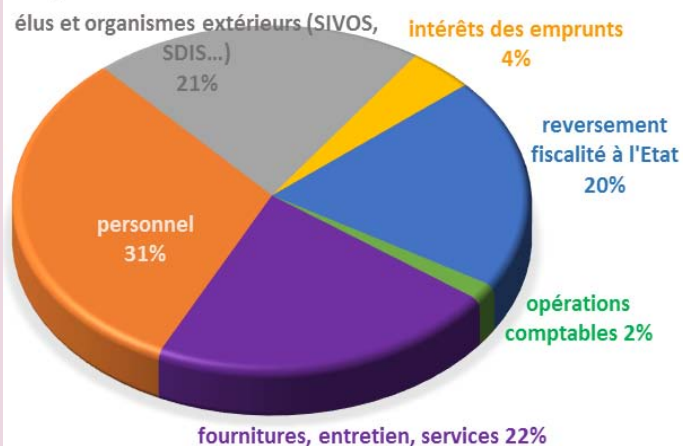
## Investissement 2015

- Solde des travaux du groupe scolaire (pour 1 652 000 €) et remboursement de la moitié du prêt relais (500 000 €).
  - Le capital des autres emprunts a été remboursé pour 111 500 €.
  - Plusieurs autres petites opérations : réfection des plafonds chauffants de l'école primaire (25 000 €), achat d'une tondeuse autoportée (24 000 €) et installation d'une citerne incendie à La Mouillère (20 000 €)
  - **Recettes principales** : emprunt (1 500 000 €), subventions (435 000 €) et FCTVA\* (285 000 €)
- \* la commune récupère 75% de la TVA payée sur les investissements de l'année précédente.

➤ Soit un **déficit d'investissement de 105 527,45 €**

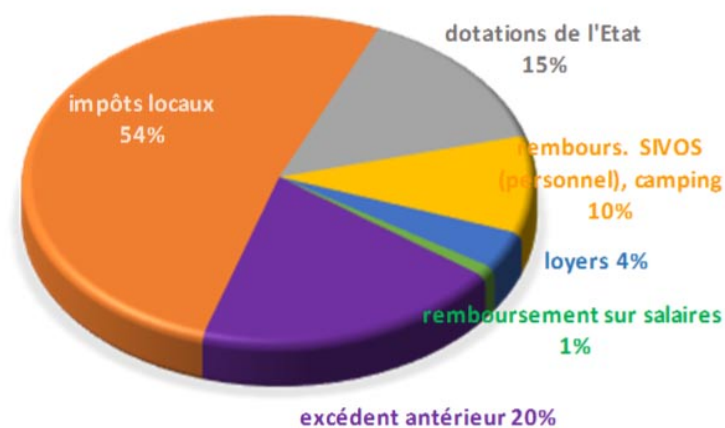
## Fonctionnement 2016

### Dépenses 1 444 139 €



➤ Soit un **autofinancement de 567 950 €** pour financer les investissements

### Recettes 2 012 089 €



### A retenir

En 2016, lorsque vous paierez 100 € d'impôt communal (taxes d'habitation et foncières),

- 23 € permettront de rémunérer les agents
- 16 € serviront à payer les factures courantes de fournitures et d'entretien
- 15 € financeront les nouveaux équipements
- 15 € seront versés aux organismes extérieurs (SIVOS, SDIS) et aux élus
- 14 € seront reversés à l'Etat
- 9 € paieront l'échéance annuelle de la dette
- 8 € solderont le prêt-relais du groupe scolaire

## Investissement 2016

- Transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement (120 000 €)
- Aménagement d'un terrain multisports (110 000 €) subventionné à 80 %
- Aménagement du carrefour de la Porte de Varennes (40 000 €) avec 7 000 € de subventions
- Transfert du secrétariat de mairie dans la salle de Justice de Paix (24 000 €) avec 6 000 € de subventions
- Réfection du plafond chauffant de la classe primaire annexe (15 000 €)
- Remboursement du capital des emprunts (128 000 €) et du solde du prêt relais (500 000 €)

## Les impôts locaux

Les occupants d'un logement au 1<sup>er</sup> janvier paient la taxe d'habitation et les propriétaires paient les taxes foncières. Dans les deux cas, la **part communale** s'obtient en multipliant la base d'imposition par le taux communal. La taxe d'habitation tient également compte des revenus et de la composition du foyer fiscal.

➤ La **base d'imposition** est calculée par les services fiscaux de l'Etat en fonction des très nombreux critères de chaque bien immobilier (surface, emplacement, équipements de confort...). Aussi il est toujours délicat de comparer les bases de deux biens (2 maisons par exemple) car leurs caractéristiques ne peuvent être strictement identiques.

➤ **Les taux** communaux des impôts locaux sont votés tous les ans par le Conseil Municipal. Ces taux sont établis de manière à assurer à la commune des recettes suffisantes pour faire face à ses dépenses, proposer des services à sa population et investir dans des équipements. Là encore, comparer (avec les taux d'autres communes) doit se faire avec précaution car deux communes, même voisines, n'ont pas les mêmes équipements (écoles, équipements sportifs...) ou le même patrimoine à entretenir (rues, routes, bâtiments...). Par ailleurs certaines communes préfèrent s'endetter qu'augmenter les taux d'imposition.

Voici le tableau des taux communaux pour 2016 :

	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 482 000	<b>20,22%</b>	299 660
Taxe foncière Bâti	1 126 000	<b>22,75%</b>	256 165
Taxe foncière Non Bâti	97 200	<b>41,84%</b>	40 668
Cotisation Foncière des Entreprises	366 000	<b>17,92%</b>	65 587



## L'endettement

L'endettement des communes est une préoccupation pour beaucoup : pour l'Etat, pour les élus locaux et pour les contribuables. Quelques explications peuvent donc être utiles.

**S'endetter, pour quoi ?** Il faut savoir que les communes n'ont le droit de contracter un emprunt que pour financer un investissement. Il est strictement interdit d'emprunter pour couvrir les dépenses courantes (entretien, charges de personnel...).

**S'endetter, pour qui ?** Quand on signe un emprunt sur 20 ans, on sait que ce sont les recettes (et donc les impôts) des vingt années à venir qui permettront de le rembourser. Si cet emprunt finance un équipement qui servira longtemps, il est raisonnable que ce soit ses futurs usagers qui en paient tout ou partie.

### L'endettement de la commune de Ligny-le-Châtel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Ligny-le-Châtel a un encours de dette de 1 906 735,82 € dont 1 456 200,87 € pour le groupe scolaire. Cette dette sera remboursée progressivement à raison d'environ 100 000 € par an. L'endettement est donc significatif mais absorbable par les finances de la commune.

### Budget Assainissement

Le budget assainissement couvre les frais d'entretien des réseaux d'eaux usées et des stations de traitement à Ligny et Lordonnois. Il finance également les investissements (extensions du réseau, travaux dans les stations). Les recettes sont principalement constituées par la redevance assainissement payée par les habitants du bourg et de Lordonnois.

	Exploitation	Investissement
<b>Résultat 2014</b>	+ 111 883,15 €	+ 49 899,79 €
Dépenses 2015	149 635,19 €	77 422,38 €
Recettes 2015	132 766,27 €	105 391,07 €
<b>Résultat 2015</b>	- 16 868,92 €	+ 27 968,69 €
<b>Résultat cumulé</b>	+ 95 014,23 €	+ 77 868,48 €

Le budget 2016 s'équilibre à 227 164 € en exploitation et à 225 810 € en investissement.

### Le SIVU du Moulin des Fées

Ce syndicat intercommunal gère l'alimentation en eau potable de plusieurs communes.

Il entretient les réseaux qui distribuent l'eau depuis la source jusqu'aux compteurs de toutes les habitations, en passant par la station de traitement située sur la route de Maligny.

Pour faire face à ses nombreuses et importantes dépenses, le syndicat a décidé d'augmenter le prix du mètre-cube d'eau.

Ainsi vous avez pu constater sur votre facture d'eau du 1<sup>er</sup> semestre, qu'il est désormais facturé 1,40 € hors taxe contre 1,30 € l'année dernière.

## AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extraits des dernières séances du Conseil Communautaire

### Séance du 3 décembre 2015

➤ Le Conseil autorise le Président à signer

- La convention de financement par la Communauté, des activités péri- et extrascolaires organisées à Carisey
- La convention de gestion de la station d'eau potable du Moulin des Fées confiée par la CCPC au SIVU du Moulin des Fées

➤ Le Conseil communautaire adopte le barème de la taxe de séjour pour 2016 qui s'établit ainsi (par nuit et par personne) Campings 0,20 €, Chambres d'hôtes / Gîtes / Hôtels : Non classées ou 1\* = 0,20 € / 2\* = 0,30 € / 3\* = 0,50 € / 4\* = 0,65 € Il est rappelé que cette taxe est perçue pour financer l'Office de Tourisme du Pays Chablisien.

➤ Le Conseil, après en avoir longuement délibéré avec 28 voix pour, 6 contre et 6 abstentions, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, avec la réserve que soit respectée la volonté de la commune d'Arcy-sur-Cure de rejoindre la future intercommunalité regroupant le Chablisien et le Vermentonnais.

➤ La réforme générale des territoires prévoit la dissolution, fin 2016, de plusieurs catégories de syndicats intercommunaux, notamment ceux ayant en charge la compétence « eau potable », la compétence devenant obligatoire dans les intercommunalités en 2020. Le Conseil exprime l'intention que la C.C.P.C. prenne la compétence « production d'eau potable » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sans que cela remette en cause les modes de fonctionnement actuellement en vigueur dans les communes.

➤ Le conseil prend acte de l'inscription aux dépenses d'investissement 2016 l'acquisition d'un châssis pour la benne à ordures ménagères pour 100 000 € TTC, dépense couverte par un emprunt d'équilibre.



➤ Le Conseil décide la mise en place du temps partiel au sein de la C.C.P.C. selon certaines modalités.

➤ Le Président rappelle la création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée des représentants de la C.C.P.C., d'associations représentant les personnes handicapées et d'associations représentant les usagers. Alain GARNIER (Pontigny), Maurice MOCQUOT (Varenes) et Chantal ROYER (Ligny) se proposent et sont désignés à l'unanimité.

### Séance du 9 février 2016

➤ Partage de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) :

Le produit issu de l'I.F.E.R. est partagé entre l'intercommunalité (70%) et le département (30%). Certains élus souhaiteraient que 60% de la part intercommunale soient reversés aux communes porteuses de projet, les 40% résiduels revenant à l'intercommunalité, au motif que les éventuelles nuisances seraient plus soutenues dans certaines communes. Le conseil (sauf 3 voix contre et 1 abstention) valide le principe d'une répartition paritaire.

➤ Statuts :

Le conseil valide la suppression de la compétence voirie.

Le conseil autorise l'inscription de la compétence « déploiement du très haut débit » afin de pouvoir passer la convention avec le Département et autorise le Président à signer cette convention pour les quatre communes (Carisey, Chichée, Fleys et Nitry) concernées par la tranche ferme « montée en débit » pour un montant de 114 480 €.

**Orientations budgétaires 2016** : achat d'un bungalow pour installer des sanitaires et des vestiaires au hangar de Ligny-le-Châtel, régulateur électrique pour la Maison de l'Enfant de Pontigny, climatisation dans les deux crèches...

Le Président rend compte de la réunion de la **commission départementale de coopération intercommunale** du 8 février.

Deux amendements intéressant directement la Communauté de communes du Pays Chablisien ont été rejetés :

- la commune de Carisey souhaitait se retirer de la C.C.P.C. pour intégrer la Communauté du Florentinois.
- la commune d'Arcy-sur-Cure souhaitait rester au sein de la Communauté Entre Cure et Yonne.

Carisey restera donc en Pays Chablisien et Arcy-sur-Cure intégrera la Communauté d'Avallon-Vézelay-Morvan.



**Avant-projet définitif de construction de la Maison de Santé de Chablis**

M. Nicolas PARADIS, architecte du cabinet Imholz à Moulins-sur-Allier, retenu comme maître d'oeuvre pour la construction de la maison de santé de Chablis, présente l'avant-projet définitif de cette opération, en présence du Dr Jean-Marc SUZEAU, représentant de l'Association des Professionnels Sanitaires et Sociaux du Chablisien (APSaSoc).

M. PARADIS indique qu'une salle d'archives unique est prévue au projet, correspondant au souhait des médecins. Une étude pour les systèmes de chauffage sera réalisée et le changement de la position d'ouverture sera examiné. La commission Maisons de Santé – Personnes Âgées se réunira pour étudier la question du conventionnement avec les professionnels de santé, en associant un membre de l'APSaSoc à ses travaux.



**Proposition d'achat par la Mutualité Française Bourguignonne**

Le conseil d'administration de la Mutualité a validé « le principe d'acquérir le patrimoine détenu par la C.C.P.C. sur le site de l'EHPAD Gaston Houssier de Ligny-le-Châtel pour la somme convenue de 300 000 € ».

Le Conseil a approuvé le 1<sup>er</sup> octobre la cession à la Mutualité Française Bourguignonne de la partie de l'EHPAD de Ligny-le-Châtel appartenant à la C.C.P.C. pour un prix négociable de 400 000 €. Le Président rappelle :

- La nécessité que le prix de journée ne dépasse pas un certain seuil ;
- Le fait que seul le conseil communautaire est souverain dans la décision finale ;
- L'octroi par l'Agence Régionale de Santé d'une subvention de 250 000 € qui, pour des raisons juridiques, ne peut être servie qu'à la Mutualité Française Bourguignonne.
- le coût prévisionnel total des travaux : 4 532 400 € H.T., dont 785 000 € à la charge directe de la CCPC, ces travaux étant nécessaires et urgents pour des raisons de sécurité et pour procurer un confort supplémentaire aux résidents.

**La vente à la Mutualité Française Bourguignonne du patrimoine détenu par la CCPC sur le site de l'EHPAD de Ligny-le-Châtel pour la somme de 300 000 € est donc approuvée à la majorité absolue (21 pour et 19 contre).**

**Zone d'activités des Violettes :** Le conseil autorise la vente d'une parcelle de 2 600 m<sup>2</sup> au prix de 62 400 € TTC.

**Le budget de la Communauté de Communes (voté lors de la séance du 30 mars)**

Les finances s'établissent ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2014	+ 494 598,39 €	- 310 669,95 €
Dépenses 2015	3 384 250,12 €	578 710,84 €
Recettes 2015	3 588 272,72 €	1 232 319,57 €
Résultat 2015	+ 204 022,60 €	+ 653 608,73 €
Résultat cumulé	+ 698 620,99 €	+ 342 938,78 €

Pour 2016, les sections s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- le fonctionnement à 4 008 524 €
- l'investissement à 2 718 824 €.

voir  
détail

En fonctionnement, les principales compétences sont :

- l'enfance (accueil périscolaire, centre de loisirs, école de musique...) représente 35 % des dépenses,
- l'environnement-déchets (collecte et traitement des ordures ménagères, déchetteries... [29%]),
- les services généraux (administratifs, élus, imprévus) pour 15 %
- l'entretien des bâtiments et le service technique pour 8%
- l'autofinancement des investissements pour 7%

Les principaux investissements :

- la maison de santé de Chablis : 1 830 000 € TTC financés à 38%
- le remboursement du capital des emprunts pour 580 000 €
- l'achat d'un camion porteur pour la collecte des ordures ménagères (108 000 €)


Lors de cette séance du 30 mars, une parcelle de la zone des Violettes a été vendue pour 168 960 € TTC.








## **Un début d'année 2016 riche en événements pour les élèves du regroupement...**

 Les élèves de CM2 se sont rendus en classe de neige à Morzine en janvier...

Une journée « déguisements et goûter » a été organisée dans les deux bâtiments de l'école primaire pour Carnaval.

☺ Le vendredi 12 février, les élèves des classes maternelles ont présenté leur spectacle « coloré » à la salle des fêtes de Ligny, devant un public conquis.

Enfin, petits et grands ont participé avec joie à la chasse aux œufs dans l'enceinte du nouveau complexe. 

A venir : Dimanche 5 juin : fête des écoles à Varennes

Samedi 25 juin : méchoui au lavoir de Méré

## **...et du SIVOS**

Le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire, composé des communes de Ligny-le-Châtel, Méré et Varennes, gère le fonctionnement des écoles, l'accueil et les nouvelles activités périscolaires, la restauration du midi ainsi que le transport.

Le **budget 2016**, voté le 12 avril, s'équilibre à 277 370 € en fonctionnement et à 8 111 € en investissement. 65% des dépenses concernent le personnel (Aides-scolaires, cantinières, animateurs périscolaires et accompagnateurs du bus).

Les trois communes financent 80 % du budget au prorata de leur population respective. Ainsi la commune de Ligny représente 73 % de la population totale et versera une participation de 168 300 € au S.I.V.O.S.

Les communes de Ligny et Varennes ont décidé d'équiper leurs écoles d'accès sécurisés (fermeture des portails et interphones). Ces travaux seront à la charge de chacune des communes.





La mission première de l'association est de favoriser le **maintien des personnes âgées à leur domicile**, le plus longtemps possible. Elle est aussi **d'aider et de soutenir les familles en difficultés passagères**, soit après des hospitalisations, des événements familiaux particuliers ou des maladies ponctuelles. Elle est enfin **d'apporter toute leur aide aux personnes qui en font la demande**, quelque soit leur âge ou leur situation.

Une coordinatrice et une vingtaine de bénévoles sont à l'écoute des besoins de chacun et l'association dispose d'une quinzaine de salariées formées, disponibles et compétentes qui sont prêtes à assurer les tâches demandées.

**Qui peut en profiter ?** Tout public sans critère d'âge : Personnes seules ou en couple, avec ou sans enfant, en bonne santé ou pas, retraitées ou actives, autonomes ou dépendantes, personnes à mobilité réduite, personnes en sortie d'hospitalisation ou convalescentes.

#### Les avantages

- Devis gratuit et personnalisé
- Continuité du service en toutes circonstances
- Personnalisation des interventions
- Déduction fiscale de 50 %
- Financement approprié à votre situation
- Possibilité d'aides financières par divers organismes

#### Les services possibles

- ménage, entretien du linge, repassage
- aide à la personne : lever, toilette, habillage, prise des repas
- transport et accompagnement pour des rendez-vous, faire les courses ou des sorties de loisirs
- activités de loisirs : promenades, jeux...
- aide à la famille : garde d'enfants, soutien aux aidants
- téléassistance

L'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs est bien connue pour les services qu'elle rend aux personnes, quelles soient retraitées ou plus jeunes, autonomes ou dépendantes, seules ou en couples, avec ou sans enfant. C'est l'aide au maintien et à l'amélioration de la vie des personnes âgées à leur domicile, l'aide aux familles et notamment la garde d'enfants à domicile, l'aide à l'autonomie des personnes, quelque soit leur âge....

Actuellement une vingtaine de bénévoles et une coordinatrice de proximité salariée assurent la gestion et le fonctionnement des services. Une quinzaine d'aides à domicile, formées, professionnelles, interviennent, quels que soient les circonstances et les imprévus : maladies, congés ou autres, chez les personnes aidées, selon le planning établi.

#### **LA CONVIVIALITE !**

Elle est aussi très présente au sein de l'association, sous forme de repas dansant à thème, de vente de fleurs, de colis de Noël aux clients et de bons d'achat aux salariées. Samedi 12 mars, le repas qui se déclinait autour de la choucroute, le plat traditionnel de l'ADMR de Ligny, a réuni 70 convives dans la salle des fêtes de Ligny. C'est un peu moins de monde que les années précédentes mais les participants n'ont pas boudé leur plaisir.

Ils ont apprécié la choucroute copieuse mais également l'animation musicale de qualité assurée par les 6 musiciens de l'orchestre « Art'Roses. Autre moment important pour l'association : la journée vente de fleurs qui s'est déroulée le week-end du 30 avril, a été une réussite.



#### **Renseignements à la Maison des services à Ligny**

ouverte mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16 heures  
tél. 03.86.98.01.41.

# LA BIBLIOTHÈQUE ET LE CAMPING

## Bibliothèque Municipale

### Accueil du Relais d'Assistantes Maternelles

Après avoir accueilli un groupe de résidents de la Maison de Retraite (voir numéro précédent), les bénévoles de la bibliothèque ont eu le plaisir d'ouvrir leur porte au Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.). Ces tout-petits et leurs nounous ont découvert, à l'étage, l'espace qui leur est destiné. Cette rencontre a plu à tous les participants et Julie ISMAEL, l'animatrice du R.A.M. a décidé de renouveler régulièrement ce moment de partage autour du livre. Les bibliothécaires ont d'ailleurs commandé des ouvrages autour des couleurs, des matières à toucher, des animaux....



### Enveloppes prêt-à-poster

La bibliothèque se voit confier la vente d'enveloppes Prêt-à-poster au prix de 5 € le lot de 5.

**Bandes dessinées**

**Romans**

**Biographies**

**Magazines**

**Documentaires**

**Essais**

**Nouvelles**

### Horaires d'ouverture

Lundi 17 h à 19 h  
Mercredi 14 h 30 à 16 h 30  
Vendredi 17 h à 19 h

Fermeture annuelle  
du 18 juillet au 19 août  
Réouverture le 22 août

25 grande rue - 03.86.46.05.97

Adhésion annuelle  
5 €



## Camping\*\* de la Noue Marrou

Le camping a rouvert ses portes le 23 avril dernier.

Nicolas, le gérant, a préparé la décoration et le fleurissement dont l'originalité a été récompensée l'année dernière par le jury départemental. Il a également à cœur d'honorer le classement obtenu l'an passé par l'organisme Zoover : 9,6/10 !!

Toujours aussi enthousiaste, il accueillera les vacanciers aussi bien pour un passage d'une nuit et un séjour d'un mois.

Nous vous rappelons que le camping vous est aussi destiné pour héberger, sous leurs tentes, des amis ou de la famille : une autre façon de profiter des vacances !



Nuitée	Mai-Juin et Sept.	Juillet-Août
Adulte	2,25 €	2,50 €
Enfants de 3 à 10 ans	1,00 €	1,25 €
Véhicule	2,00 €	2,50 €
Auto - moto	1,60 €	1,70 €
Emplacement tente ou caravane	3,00 €	3,20 €
Emplacement camping-car	4,80 €	5,00 €
Branchement électrique	2,50 €	2,80 €
Garage mort	3,00 €	5,00 €
Service Camping-car (vidange et remplissage)	3,00 €	3,50 €

### Forfait caravaning et Camping-car

2 adultes, 1 emplacement,  
1 véhicule (auto+caravane ou camping-car)  
et 1 branchement

Mai-Juin et Sept. 11,00 €

Juillet-Août 12,00 €

Taxe de séjour par nuitée et par personne 0,20€



# Les associations

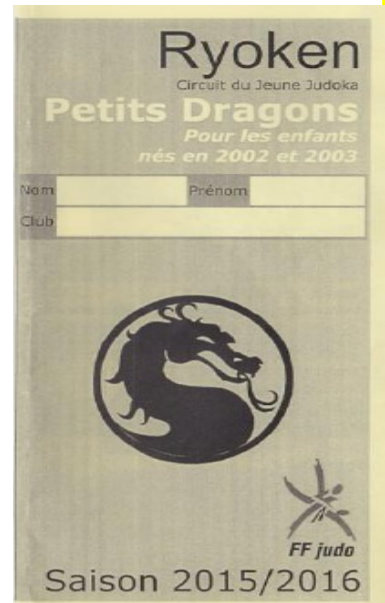
## Judo Club de Ligny-le-Châtel



### CIRCUIT du jeune JUDOKA

Les Petits Scorpions (nés en 2006 -2007), les Petits Lions ( 2004 -2005) et les Petits Dragons ( 2002-2003) ont été récompensés et félicités pour leur assiduité dans leur pratique du Judo.

**Félicitations à tous et bravo pour votre motivation.**



**Retrouvez-nous sur :**

sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/.../Judoclub-Ligny-le-Chatel>

Sur le site : [judoclub-ligny.clubeo.com](http://judoclub-ligny.clubeo.com)

## Taïso

**Le Taïso** est une gymnastique construite à partir d'exercices traditionnels de préparation au Judo.

Que l'on soit débutant, sportif ou non sportif la pratique du Taïso permet de bien préparer son corps, de se protéger et d'améliorer son potentiel physique. Ce sport a pour objectifs de renforcer le système musculaire, d'améliorer la maîtrise des gestes, d'augmenter la souplesse, d'apprendre à se relaxer.

Pour la fin de la saison, nous vous proposons de venir tester le Taïso : nous vous offrons 2 séances contre remise du bulletin ci-dessous :

✂ -----

**BON pour 2 Séances de Taïso à valoir avant le 30 juin 2016.**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... ✉ ..... @ .....

Date séance n ° 1 :

Date séance n° 2 :



## Danse Country

Depuis le mois d'octobre, le club HIGHWAY 6 de Monéteau vous donne rendez-vous tous les jeudis de 19h à 20h à la salle des fêtes de Ligny pour un cours de Danse Country.

Pendant les vacances de printemps, une petite initiation a été proposée aux enfants du centre de loisirs de Pontigny.

Alors n'hésitez plus, venez nous rejoindre en contactant la Présidente Jannick CHAMPEAUX au 06.11.20.90.01





# Les associations

## Club de l'Amitié

Le Club de Ligny-le-Châtel compte 50 adhérents.

L'adhésion pour l'année est de 17 €, nos activités sont gratuites. Elles ont lieu le jeudi, de 14h à 18h, mais chacun module son arrivée et son départ. Nous nous retrouvons dans l'ancien réfectoire scolaire, sous la salle des fêtes.

Les activités :

☺ jeux divers : cartes, jeux de société...

☺ loisirs créatifs : scrap, couture créative, patchwork main et machine, et bientôt d'autres activités...

☺ sorties : nous avons programmé une **Croisière déjeuner** sur le canal latéral à la Loire ainsi qu'une visite guidée d'Apremont-sur-Allier, le mercredi 25 mai. Départ à 8h30 à la Poste et retour vers 20h. Le prix est de 55 € pour les adhérents et 75 € (prix coûtant) pour les non-adhérents. Le transport en car est assuré par Ligny Tourisme.



Nous organiserons également une sortie à l'occasion de la porte-ouverte de la Garde Républicaine.

Début décembre, nous vous accueillerons à l'exposition-vente du Club. Les recettes de cette manifestation nous permettent de proposer des tarifs réduits aux adhérents lors de sorties ou des repas, et d'offrir le goûter du jeudi.

La Présidente, Christine MONNAUX

03.86.47.42.73 - 06.73.25.46.63 - kikimono89@gmail.com

## Comité des fêtes

Comme chaque année, le 1<sup>er</sup> dimanche de mai se déroule la grande manifestation du Comité des fêtes, le **vide-grenier annuel**. Cette importante journée est ardemment préparée par tous les membres bénévoles de l'association présidée par Madame Monique Fournier.

Cette année le soleil a joué à cache-cache toute la journée mais il n'a pas empêché notre village de devenir le point de rendez-vous de très nombreux exposants et d'une foule importante de chineurs et curieux. Comme d'habitude les organisateurs ont proposé une buvette et une restauration sur place. Une belle occasion de passer une journée agréable dans notre village.



Le samedi 18 juin, le Comité des Fêtes organise une **Fête champêtre à la Noue-Marrou** : une marche gourmande en début de soirée suivie du feu de la Saint-Jean et enfin du bal populaire.

Le dimanche 18 septembre, le Comité des Fêtes et les Amis du Patrimoine vous invitent à leur **Vide-Greniers** qui se déroulera vers l'église et le long du bief. Nous vous y attendons nombreux pour exposer ou pour chiner dans ce cadre si agréable.

## LES AMIS DU PATRIMOINE

Voici le printemps qui arrive et qui fait renaître plein de projets pour embellir notre village. Les bénévoles vont :

- ✿ fleurir les lavoirs
- ✿ confectionner et installer deux lavandières, nous recherchons de vieux habits et une vieille brouette
- ✿ restaurer et exposer une vieille pompe à incendie dans le grand lavoir
- ✿ créer un abri pour le pressoir vers le camping

Les dames se préparent à ouvrir notre église aux visiteurs du 2 juillet au 18 septembre, avec une participation aux Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre et exposition de tableaux et de patchwork durant tout l'été.



Par ailleurs, l'association va éditer une nouvelle carte postale des 3 lavoirs et une brochure concernant l'ancienne ligne du Serein (dit le Tacot).

Alors cet été, profitez de notre patrimoine local et faites découvrir notre jolie commune !

### Randonnée pédestre

le 3 juillet  
départ à 8h30

### Concert Jazz

**festival en Chablisien**  
le 9 juillet à 20h30, en l'église



### Où a été prise cette photo ?

Réponse : il s'agit de l'ancienne scierie, rue Reine de Sicile

Dans le dernier numéro, nous apprenions que la rue Tard-tu-en-boiras s'appelait ainsi car il y avait autrefois des vignes que l'on vendangeait tard. Cette fois, allons à l'impasse des Trois-Rois, en bas de la rue Guy-Dupas, côté école. Pourquoi ce nom ?

- A. Parce qu'il y avait une auberge dont l'enseigne était trois Rois ?
- B. Parce que trois Rois avaient vécu dans cette impasse ?
- C. Parce qu'au XVIIème siècle on pouvait jouer aux cartes dans une salle de jeux clandestine, au fond de l'impasse...

La bonne réponse est la réponse A. Les trois rois était en fait les trois rois mages, perçus comme patrons protecteurs des voyageurs.